

ANNEXE - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Twoksa est une société à actions simplifiée au capital de 20 000 euros sis au 2 rue Quenot, 16200 Jarnac. Le client est défini comme la Société ou la personne signataire de l'accord de prestation et acceptant les présentes conditions de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toutes les prestations fournies par Twoksa. Toute autre condition n'engage Twoksa qu'après confirmation écrite de sa part.

Les renseignements portés sur les documents commerciaux, site Internet ou autres ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par Twoksa sans préavis. Le seul fait d'accepter une offre de prestation de Twoksa comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Les offres de prestation sont valables dans la limite du délai d'option fixé à un mois à dater de l'offre sauf stipulations contraires portées sur cette offre. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par Twoksa, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures.

Tout client peut prendre connaissance des conditions générales de vente dans son offre de service, au dos de son devis et de ses factures ainsi que sur simple demande au siège de la société.

ARTICLE 2 - COMMANDES

Les commandes sont effectives dès la date de réception du devis signé ou de tout autre accord écrit (mail, fax...) ou de l'encaissement de l'acompte, le cas échéant.

Toute modification des commandes (date de réalisation, délai ou autre) fera l'objet d'une révision du devis en fonction des nouvelles demandes.

Toute clause émanant du client, non acceptée par écrit par Twoksa qui serait en opposition avec les présentes conditions générales ou avec les particularités définies dans l'offre de prix sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 - ANNULATION DE COMMANDE

Aucune annulation unilatérale de commande ne sera possible sans l'accord de Twoksa. Toute annulation de commande doit se faire par écrit et n'est effective qu'après accord écrit de Twoksa.

Toute annulation réalisée à moins d'une semaine avant la réalisation de la prestation entraînera la facturation de 30% de la prestation ou la perte de l'acompte versé, le cas échéant. Toute annulation réalisée à moins de deux jours ouvrés avant la réalisation de la prestation entraînera la facturation de la totalité de la prestation.

ARTICLE 4 - PRIX

La grille de tarification de Twoksa ne constitue pas une offre de prestation. Elle peut être modifiée unilatéralement sans information préalable. Les prestations sont facturées au prix convenu sur le devis ou l'offre de prestation dans la limite du délai d'option et des conditions économiques générales (taxes, taux de change...), au moment de la réalisation. Tous les prix s'entendent nets en euros, hors taxes. Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge du client et sont facturés en sus sauf mention contraire sur l'offre de prestation.

ARTICLE 5 - REALISATION DES PRESTATIONS

La réalisation de la ou des prestations peut se faire en plusieurs fois après accord du client. Toute réalisation partielle acceptée par le client est soumise à facturation dès réalisation. De convention expresse, la responsabilité de Twoksa ne pourra pas être retenue en cas de manquement à ses obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence rendue par les juridictions françaises. Twoksa tiendra le client informé en temps opportun, des cas cités ci-dessus. Dans tous les cas, la réalisation des prestations dans les délais ou aux dates convenues contractuellement ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers Twoksa, et ce, quelle que soit la cause du manquement du client.

ARTICLE 6 - TRANSPORT

Les risques liés au transport sont supportés par Twoksa, sous la condition que le client ait vérifié les rapports et autres produits livrés à l'arrivée et ait exercé, ses recours sous 48h. Sauf convention contraire, Twoksa choisit librement le transporteur. Dans le cas d'une perte de colis lors du transport, le produit sera remplacé le jour de la notification de la disparition après vérification chez le transporteur.

ARTICLE 7 - RECLAMATION

A la réception des rapports et autres produits, le client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat. Dans le cas où le colis serait trop abîmé, le client doit le refuser.

Durant la réalisation des prestations, le client doit avertir le conseiller de Twoksa présent sur site de ses réclamations s'il considère que la prestation n'est pas conforme au contrat.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit en recommandant dans un délai de 48h à réception des produits ou à la date de fin de la prestation, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis. Le client doit permettre à Twoksa d'effectuer toutes les opérations de vérification sur site relatives aux réclamations et nécessaire à leur traitement.

ARTICLE 8 - SERVICE CLIENTELE

Twoksa Conseil s'engage à apporter au client le meilleur service clientèle. Si le client a des questions, commentaires ou s'il a besoin de renseignements et précisions relatives aux prestations, aux délais ou aux tarifs, il est invité à nous contacter par téléphone au + 33 (0)5.45.32.18.84 ou au + 33 (0)6.09.59.39.04 ou par e-mail à l'adresse contact@twoksa.com, Twoksa lui répondra dans les plus brefs délais.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La responsabilité de Twoksa est limitée à l'exécution de la prestation conformément au devis réalisé et ne peut être engagée que sur la base des données fournies par le client. Toute déclaration fautive ou partielle de la part du client n'engagera que la responsabilité du client. Dans tous les cas, le client reste seul responsable des produits et prestations qu'il met sur le marché. La responsabilité de Twoksa ne s'étend en aucun cas à l'obtention des certifications, agréments ou autorisations délivrées par les organismes compétents. Twoksa se dégage de toute responsabilité dans le cas où le client ne suivrait pas les conseils dispensés.

En toutes hypothèses, sauf réglementation d'ordre public, Twoksa limite sa responsabilité contractuelle à la valeur nette facturée de la prestation et aucune compensation pour perte indirecte (préjudice commercial et financier, notamment) résultant de la prestation effectuée ne pourra être demandée à Twoksa. Le client, au-delà de cette limite, s'engage à renoncer et à faire renoncer à tout recours contre Twoksa et à le garantir contre toute action qui pourrait être dirigée contre lui. La présente limite ne peut être opposée au client pour le cas où il prouverait la faute lourde de Twoksa.

ARTICLE 10 - CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect de l'une des obligations du client par celui-ci, la vente sera résiliée de plein droit et Twoksa sera libre de demander les dommages et intérêts qu'il pourrait faire valoir à l'égard du client, sous un délai de 48 heures après que la mise en demeure soit restée sans effet.

ARTICLE 11 - PAIEMENT

Les paiements doivent être effectués de telle manière que Twoksa puisse disposer des sommes le jour de l'échéance mentionnée sur la facture. Sauf conditions particulières expressément écrites ou conditions spécifiques accordées au client, les paiements doivent être exécutés par virement ou par chèque trente jours nets au plus tard après réalisation de la prestation. Les chèques devront être libellés à l'ordre de « Twoksa » et adressés à « Twoksa, 2 rue Quenot, 16200 Jarnac ».

Les virements devront comprendre en commentaire le nom du client ainsi que le numéro de la facture payée. Les références bancaires pour le virement sont :

Titulaire : Twoksa Domiciliation : Jarnac (00663)

Code Banque : 30003 Code Guichet : 00663 Numéro de compte : 00020015834 Clé : 52
IBAN : FR76 30003 00663 00020015834 52 Code SWIFT ou BIC : SOGEFRPP

En cas de paiement échelonné, expressément accepté par Twoksa, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

Tout règlement après la date de paiement fixée pourrait donner lieu à la facturation de pénalités sans qu'une mise en demeure préalable du client soit nécessaire. Le montant de ces pénalités serait au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'application des pénalités, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires.

Le client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Lorsque le client est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, Twoksa peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre la réalisation des prestations, sans que le client ne puisse réclamer des dommages et intérêts.

En cas de recours par la voie contentieuse, Twoksa est en droit de réclamer au client le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite.

ARTICLE 12 - CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, seront soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce d'Angoulême dans le ressort duquel se trouve le siège de Twoksa, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, Twoksa se réservant le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le siège du client. Le présent contrat est régi par la loi française.

ARTICLE 13 - DROIT A LA LIBERTE INDIVIDUELLE

Twoksa s'engage à protéger les données personnelles et la vie privée de ses clients selon les législations françaises et européennes sur la protection des données à caractère personnel.

Les informations et données informatisées que Twoksa est amené à recueillir auprès de ses clients servent à la mise en place et à l'exécution de leurs commandes de prestations. Twoksa s'engage à ne pas communiquer ni divulguer ces informations à des tiers.

En acceptant ces conditions générales de vente, le client accepte que Twoksa utilise ses coordonnées et logos comme référence dans ses opérations marketing. Si toutefois, le client ne le souhaite pas, il doit le préciser par écrit.

Conformément aux lois « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du 6 août 2004, les informations traitées par Twoksa Conseil ont fait l'objet d'une déclaration des traitements automatisés auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Pour exercer ce droit, le client peut écrire à Twoksa :

- par e-mail à : contact@twoksa.com
- par courrier à : Twoksa, 2 rue Quenot, 16200 Jarnac
- par fax au : +33 (0)5 45 32 18 84